PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, 3011 Berne

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et des télécommunications
3003 Berne

Berne, le 14 juillet 2026 / VM
Modification LTTM

Expédition électronique : finanzierung@bav.admin.ch

Modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises et arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour encourager le transport ferroviaire de marchandises à travers les Alpes
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux accueille favorablement cette modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises (LTTM), qui répond aux motions des commissions des transports et des télécommunications 26.3004 et 26.3009. Convaincu que la route et le rail constituent deux piliers complémentaires du transport de marchandises, le PLR soutient depuis de nombreuses années les mesures permettant de renforcer la compétitivité du fret ferroviaire transalpin.

D'un point de vue technique, le projet présente plusieurs éléments positifs. Tout d'abord, il supprime une règle qui apparaît aujourd'hui excessivement rigide. En effet, le droit en vigueur impose que l'indemnité moyenne versée par envoi transporté diminue chaque année. Or, cette obligation ne tient pas compte de l'évolution réelle du marché. Lorsque les coûts d'exploitation augmentent, que les infrastructures se dégradent ou que les nombreux chantiers sur les axes ferroviaires entraînent des détours et des surcoûts, les aides devraient en principe pouvoir être adaptées. Pourtant, le cadre légal actuel oblige à les réduire, même lorsque les conditions économiques se détériorent. La suppression de cette contrainte permet ainsi de mieux prendre en considération la réalité du secteur et apparaît, à cet égard, cohérente.

Par ailleurs, le projet marque le passage d'une logique purement mécanique à une véritable logique de pilotage. Au lieu d'imposer une baisse automatique des indemnités, il permet de les adapter aux conditions de production effectives. Cette approche est généralement plus appropriée du point de vue des politiques publiques, puisqu'elle offre aux autorités la possibilité d'augmenter temporairement le soutien lorsque le secteur traverse une période difficile, puis de le réduire lorsque les conditions s'améliorent. Cette capacité d'adaptation constitue sans doute l'amélioration technique la plus significative de la réforme.

Enfin, le projet ne renonce pas totalement à l'objectif de réduction progressive des aides publiques. Le Conseil fédéral propose en effet qu'à partir de 2030, ce ne soit plus le montant de l'aide par envoi qui diminue obligatoirement, mais le volume global des indemnités planifiées. Cette solution représente un compromis équilibré : elle offre une plus grande souplesse opérationnelle dans la gestion du soutien au transport combiné tout en maintenant une discipline budgétaire et une incitation à réduire progressivement la dépendance aux subventions. Le projet parvient à concilier flexibilité économique et maîtrise des finances publiques.

Ainsi, bien que le projet ne résolve pas les causes structurelles des difficultés rencontrées par le fret ferroviaire, il répond à un besoin concret et documenté de stabilisation du secteur. Compte tenu des contraintes infrastructurelles actuelles et du risque de retransfert du trafic vers la route, la poursuite du soutien au TCNA peut être considérée comme une réponse pragmatique visant à préserver les objectifs de la politique suisse de transfert des marchandises à travers les Alpes.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le coprésident	La coprésidente	Le secrétaire général
Benjamin Mühlemann Conseiller aux États	Susanne Vincenz-Stauffacher Conseillère nationale	Jonas Projer